



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LONGPONT

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT AISNE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de convocation : 17.11.2014		
Date d'affichage : 17.11.2014		

### Séance du 26.11.2014

Le vingt six novembre deux mille quatorze à 20 h, le Conseil Municipal de Longpont, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M.Gilles DAVALAN, Maire.

**Présents** : Mme Isabelle VERDUN

MM Moquet Christian – Gauthier Thierry – Paris Gérard – Delbende Bruno - Thévenon Patrice – Mangas Francisco – Brunet Michel.

**Absents excusés** : Mme Dumay – Mr Duval

**Pouvoir** : Monsieur Duval JP donne pouvoir à Mr Brunet Michel

**Secrétaire** : Patrice THEVENON

### 01-Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17.09.2014

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Monsieur Gauthier rappelle sa question sur la petite réserve incendie de Chavigny, demande sera faite au Bureau d'études BEIMO.

### 02 Indemnité 2014 pour le comptable du Trésor Public

Le décompte de l'indemnité pour l'année 2014 allouée à Madame Colette BARDOULAT, receveur municipal, s'établit pour un montant total brut de : 225.65 €, (indemnité de conseil et indemnité de confection du budget). Le conseil, après délibération, décide de verser à Madame Bardoulat les indemnités, à un taux de 50 %.

9 voix Pour

1 voix Contre.

### 03 Décision Modificative Budgétaire FPIC

Il est rappelé au Conseil Municipal que nous bénéficions du fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales comme suit :

Montant prélevé	Montant reversé	Solde
-950	4215	3265

Il n'y a pas suffisamment de crédits budgétaires pour régulariser le mandatement, il est donc nécessaire de faire la décision Modificative Budgétaire suivante :

Chap. 11 article 61522 : - 450 €

Chap. 14 article 73925 : + 450 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification.

### 04 Décision Modificative Budgétaire Opération de reprise de subvention

Le comptable du Trésor Public demande à la commune de régulariser des titres de recettes sur une opération d'investissement de 2009 – Travaux d'enfouissement des réseaux

Il convient de prendre la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

En dépenses :

- compte 1311 - Subventions Etat transférables : + 4 150 €

- compte 1331 - Dotation d'Equipements ruraux transférables : + 10 491 €

et En recettes :

- compte 1321 - Subvention Etat non transférable : + 4 150 €

- compte 1341 - Dotation d'Equipements ruraux non transférables : + 10 491 €

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### **05 Décision Modificative Budgétaire – Salaires et charges**

Il est proposé les modifications suivantes liées au recrutement du 2<sup>ème</sup> contrat aidé, au changement de caisse de retraite de la secrétaire de mairie, et aux absences pour maladie de deux agents avec contrôle de la médecine du travail.

Chap.11

Art. 61522 – 9000 €

Chap.12

Art. 6475 – Médecine du travail + 400 €

Art. 6411 – Rémunération Personnel titulaire + 1500 €

Art. 6453 – Retraite CNRACL + 3000 €

Art. 64168 – 2<sup>ème</sup> contrat aidé + 4100 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications budgétaires.

### **06 Renouvellement Convention SATESE – 3 ans**

Après information donnée par le Maire, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif avec les services du département de l'Aisne (SATESE) pour une durée de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention et à ordonner les paiements correspondants.

### **07 Renouvellement FDS 2015-2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le nouveau règlement du Fonds Départemental de Solidarité 2007-2014 et son fonctionnement basé sur le principe de la solidarité, adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion en date du 06 mars 2006, prorogé par décision de l'Assemblée Départementale en date du 06 octobre 2014,

Considérant que les communes ne pourront bénéficier d'une subvention du département sur les travaux communaux de Voirie que dans la mesure où elles s'engageront formellement à proroger à ce Fonds et à verser chaque année, leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement.

DECIDE de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de Voirie 2015 – 2016 et de s'engager chaque année à acquitter la cotisation définie dans le dit règlement.

### **08 Convention Contrôle borne incendie SESN**

Le Maire rappelle que le Syndicat des Eaux du Sud de Soissons et du Nadon contrôle annuellement les bornes incendie en présence du Service Départemental d'Incendie et de Secours et du petit entretien de ces équipements. Pour poursuivre ce contrôle, il est nécessaire de signer une convention avec ledit syndicat pour une durée d'un an reconduite sauf dénonciation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de confier la délégation du contrôle des bornes incendie au SESN et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### **09 Choix de l'entreprise pour travaux réserve incendie – Hameau de Chavigny**

Le Maire présente les trois devis pour les travaux d'installation d'une réserve incendie au hameau de Chavigny, conformément au cahier des charges proposé par le Bureau d'étude BEIMO.

Entreprise Cagna – Compiègne 26 001 € HT

TPIP – Berneuil sur Aisne 29 153 € HT

Barriquand - Compiègne 30 107.50 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Cagna pour un montant de 26 001 € HT

### **10 Information sur le diagnostic du Plan Local de l'Habitat avec la CCVCFR**

Le Maire présente l'étude de définition d'une politique locale de l'habitat pour le territoire de la communauté de communes, il précise que tous les conseils municipaux seront amenés en 2015 à voter pour le PLH. Il invite le conseil municipal a posé les questions si besoin afin de les faire remonter à la CCVCFR.

#### **Questions diverses :**

-Les rapports d'activités 2013 de Valor'Aisne, syndicat départemental de traitement des déchets, et du réseau de transport à la demande Villéo/Retzéo sont à la disposition du conseil municipal.

-11 janvier 2015 – Vœux du Maire et de l'équipe municipale avec galettes des rois.

-25 janvier 2015 – Repas des Personnes âgées – Hôtel de l'abbaye

-Hommage à Pierre Moquet : la date du Samedi 28 Mars 2015 est retenue.

-Information sur l'installation du réseau numérique par l'USEDA

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 4/02/2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10